

Elections des représentants du Personnel

Le 6 décembre 2018

***Surveillant(e) !
Ton avenir est
entre tes mains !***



FGGF

Election des représentants du personnel



C.A.P. NATIONALE.



Mobilité – Avancement – Stagiairisation – Titularisation - Discipline

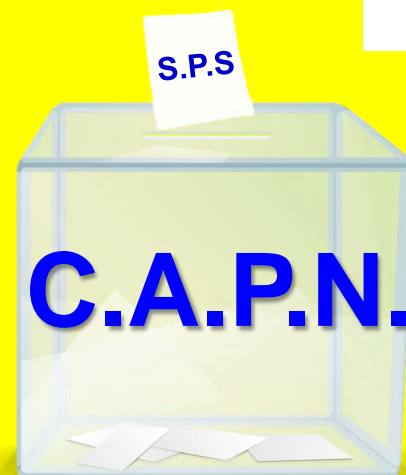
Élire les représentants du S.P.S Non-gradés...

- ▶ Un syndicat indépendant piloté exclusivement par des Surveillant(e)s !
 - ▶ Un syndicat qui ne peut connaître aucun conflit d'intérêts !
 - ▶ Un statut syndical unique pour défendre exclusivement les Surveillant(e)s !
 - Un syndicat non infiltré par la hiérarchie !
 - Un syndicat non contrôlé par l'administration !
 - Un Syndicat sans compromission !



- ➔ Passage automatique au grade de Surveillant Brigadier à l'ancienneté par fusion des deux grades dans une seule grille indiciaire.
- ➔ Redéfinir les critères et règles de mutation plus justes et plus loyales.
- ➔ Classement individuel consultable par les agents sur Harmonie
- ➔ Enregistrement des vœux de changement de résidence obligatoire pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier de chaque année pour endiguer les annulations en cascade principalement causées par la règle du report automatique des vœux d'années en années.
- ➔ Simplification des barèmes de cotation.
- ➔ Traitement des demandes de changement de résidence pour motif social ou médical, en présence de l'Assistant(e) Social(e), et/ou, un médecin du personnel en qualité d'expert, afin d'identifier les demandes prioritaires.
- ➔ Permutations autorisées sous conditions (comme les Gardiens de la paix).
- ➔ Liste officielle des établissements susceptibles d'accueillir des agents reconnus travailleurs handicapés (R.Q.T.H) avec Identification des postes.

AVEC LE S.P.S.
LE 06 DÉCEMBRE 2018



EN ROUTE VERS NOTRE AVENIR !